DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc
Excusés : PELISSIER Laurence - LIENS Charles
Syndic suppléant : OLIVIER Denis – CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : INTEGRATION DE PARCELLES

==========

LE PRESIDENT EXPOSE :

le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Robion.
La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

MR LETANG Pascal AZ 010 2 058 m²

le syndicat a reçu une demande de raccordement sur la commune de Cheval Blanc
La parcelle à intégrer sur le réseau est celle de :

Mr CORRADI Michel AM 384 385 m²

La surface totale intégrée soit 2 443m² étant inférieure à 7% de la totale du périmètre (912 Ha), le syndicat est amené à se prononcer sur l'intégration de ces parcelles dans le périmètre de l'association.

Ouï l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'intégration des parcelles désignées ci-dessus sur les communes de Robion et Cheval blanc dans le périmètre de l'association et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président
Mr HONORAT GUY

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le
ID : 084-298401712-20220922-2022_023-DE